



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2508 155

Le 18 septembre 2025

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 août 2025, visant à obtenir différents documents concernant la surveillance des mouvements sociaux. Plus précisément, vous souhaitez obtenir les renseignements suivants :

1. Les noms de tout projet de guet ou de surveillance visant des mouvements marginaux, anarchistes, révolutionnaires, anticapitalistes, altermondialiste, écologistes, pour la justice climatique et environnementale, décoloniaux, autochtones, de défense du territoire, en solidarité avec la Palestine, queer, contre la brutalité policière, communistes, antifasciste, en opposition au sommet du G7 ou qui promeuvent des actions directes plus radicales, entre 2000 et aujourd'hui dans lesquels la Sûreté du Québec est ou a été impliquée.
2. Tout rapport, compte-rendu, plan, présentation, document de formation, directive et procédure contenant des informations sur les projets identifiés au point 1 et leurs politiques internes.
3. Tout rapport, compte-rendu, plan, présentation, document de formation, directive et procédure contenant des informations d'ordre général sur l'utilisation des réseaux sociaux à des fins de veille, de surveillance ou de collecte d'informations dans le cadre de la gestion de manifestations, d'activités contestataires ou d'activités des mouvements sociaux contestataires (marginaux, anarchistes, révolutionnaires, anticapitalistes, écologistes, pour la justice climatique et environnementale, décoloniaux, autochtones, de défense du territoire, en solidarité avec la Palestine, Queer, contre la brutalité policière, communistes, antifasciste, etc.) entre 2011 et 2025.
4. Tout document contenant des informations sur la formation des employés de la Sûreté du Québec au regard des mouvements marginaux, anarchistes, révolutionnaires, anticapitalistes, altermondialiste, écologistes, pour la justice climatique et environnementale, décoloniaux, autochtones, de défense du territoire, en solidarité avec la Palestine, Queer, contre la brutalité policière, communistes, antifasciste ou qui promeuvent des actions directes plus radicales, entre 2000 et aujourd'hui.

Cependant, les documents demandés ne peuvent vous être communiqués. En effet, nous devons refuser de communiquer tout renseignement dont la divulgation aurait pour effet de porter atteinte à la sécurité de l'État (article 28.1 de la *Loi sur l'accès*).

De plus, nous devons refuser de donner communication aux documents qui contiennent des renseignements dont la divulgation aurait pour effet de révéler et/ou réduire l'efficacité d'une méthode d'enquête, d'une source confidentielle d'information, d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité (articles 28(3) et 29 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels